



Communiqué

Ce lundi 9 décembre au siège LMH, les représentants des locataires dont INDECOSA CGT se réunissaient au Conseil de Concertation Locatif.

Un des points concernait la dématérialisation des avis d'échéances envoyés aux locataires.

C'est avec surprise que nous avons appris de Madame MEDSTAG, Directrice Général Adjointe de Proximité de LMH, que la décision était déjà prise et que celle-ci entrerait en vigueur ce mardi 10 décembre, sans que nous ayons été avertis, concertés ou que les locataires concernés aient eu l'information.

Face à cette situation, notre organisation a quitté le Conseil.

Nous sommes représentants et nous ne tolérerons pas des prises de positions en nous marginalisant.

S'agit-il encore d'une instance de concertation ou est-ce simplement devenu une chambre d'enregistrement des décisions que la direction de LMH prend de manière arbitraire, comme l'est devenu la Commission des Arbitrages Sociaux et Contentieux ?

INDECOSA-CGT refuse l'application de cette décision unilatérale et demande une réelle concertation avec les locataires et ses représentants.

Lille, le 10 décembre 2024